

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES
MASTER 2 DROIT DES AFFAIRES – DROIT DU CINÉMA ACM
ANNÉE 2026-2027

SEMESTRE 3 DROIT DU CINÉMA		
COURS	HEURES	ECTS
UE1 – Enseignements fondamentaux		
Propriété littéraire et artistique – droit d’auteur	20	4
Introduction au copyright	10	4
Techniques contractuelles	15	4
		12
UE2 - Enseignements de spécialité		
Economie et financement de l’audiovisuel	15	-
Exploitation cinématographique	20	6
Règlementation audiovisuelle	15	-
Droit des créations numériques / jeux vidéo & e-sport	15	6
Droit social du cinéma et de l’audiovisuel	15	5
		17
UE Maîtrise langue étrangère		
Terminologie anglaise	10	1
TOTAL S3	135	30
SEMESTRE 4 DROIT DU CINÉMA		
COURS	HEURES	ECTS
UE1– Enseignements fondamentaux		
Droit pénal des images	15	4
Plateformes numériques	15	4
Assurance des entreprises	8	-
		8
UE2– Enseignements de spécialité		
Droit de la concurrence et droit économique	15	-
Pratiques des contrats du cinéma	15	-
Droit international et européen de l’audiovisuel	10	6
Propriété littéraire et artistique – Droits voisins	15	7
		13
UE Maîtrise langue étrangère		
Terminologie anglaise	10	1
UE Professionnalisation et recherche		
Atelier pluridisciplinaire de professionnalisation	10	
Restitution d’un mémoire OU stage professionnalisant de 3 mois minimum + Rapport obligatoire		
		8
TOTAL S4	113	30

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 mai 2026 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master au titre de l’année universitaire 2026-2027 »